

VIDÉO PROTECTION AUTOUR DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire et a arrêté mes décisions suivantes :

- Mise en Place d'une vidéo protection sous réserve d'obtention des aides de l'Etat et de la Région,
- acceptation du devis présenté par la commission des chemins : demande de subventions département et fonds de concours de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- décide de travaux d'installation de sanitaires et de réfection de toiture de bâtiments périscolaires et sollicite les subventions à ce titre,
- accepte de rembourser par anticipation à l'Etablissement Public Foncier l'immeuble cadastré ZN44 dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg,
- sollicite l'aide de l'Etat (DETR) pour établir un plan d'adressage et procéder au numérotage des voies – opération portée par La Poste,
- décide l'achat d'une balayeuse, sollicite le fond de concours de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- sollicite le SDE03 pour réaliser un éclairage public Rue des Varennes et à l'angle de la Rue Marx Dormoy,
- accepte de lancer l'opération « sculpture JOYCE » avec une souscription nationale (voire internationale) et dépose un dossier de financement auprès de la FIACRE et de l'Etat,

Outre ces principaux points, le Conseil Municipal aborde plusieurs dossiers :

- le stationnement des poids lourds à l'intérieur de l'agglomération et la gêne procurée aux riverains (pétition)
- les travaux à l'église : don de 1000 € de l'association A3PSG – rénovation d'un vitrail
- un point sur les travaux en cours : Pôle Multi Services (PMS) – blocs de secours à l'école maternelle
- installation de bornes WiFi
- début des cours de yoga